

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-45/SG/CG accordant a M. Abdillahi Farah Moussa un permis d'occupation sur une parcelle de terrain sise a Djibouti, pour. y édifier un kiosque à usage de bureau' de tabac .

n° 75-45/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
15 janvier 1975

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 46/74/CPS du 15 novembbre 1974, portant modification et ouverture de crédits complémentres au budget 1974 de la Caisse des Plrestations sociales. _ Compte tenu,de ces modifications, le budget de cet organisation est arrêté pour l'exercice 1974 en dépenses globales à 476 79 francs Djibouti (quatre cent soixante-seize millions trois cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-dix francs Djibouti et en recettes globales a 484 148 800 FD (quatre cent quatre vingt-quatre millions. cent quarante-huit mille huit cents franc Djibouti).